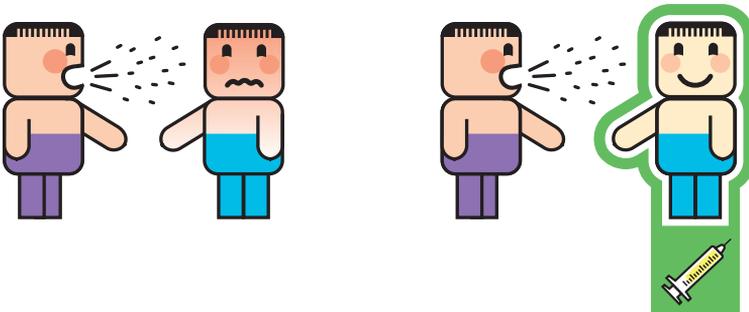


Les vaccins obligatoires pour protéger vos enfants

Pourquoi des vaccins obligatoires ?

Pour protéger les enfants, certains vaccins sont obligatoires.

Ces vaccins protègent de maladies qui peuvent être très graves, par exemple la rougeole, la méningite ou le tétanos.



Ces maladies peuvent s'attraper notamment quand on tousse, on éternue ou on se coupe.

Certaines maladies reviennent en France, comme la rougeole. Elles peuvent disparaître si tous les enfants sont vaccinés.



VACCINATION
2018

Quels vaccins sont obligatoires ?

- Pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018, il y a 11 vaccins obligatoires : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b, hépatite B, méningocoque C, pneumocoque, rougeole, oreillons et rubéole.
- Pour les enfants nés avant 2018, il y a 3 vaccins obligatoires : diphtérie, tétanos et poliomyélite, mais les 8 autres vaccins sont aussi très importants.
- Pour tous les enfants nés en Guyane, le vaccin contre la fièvre jaune est aussi obligatoire.



Le médecin inscrit les vaccins dans le carnet de santé de l'enfant. Si vous n'en avez pas, il vous en donnera un. Gardez bien le carnet de santé pour savoir quand les vaccins ont été faits.

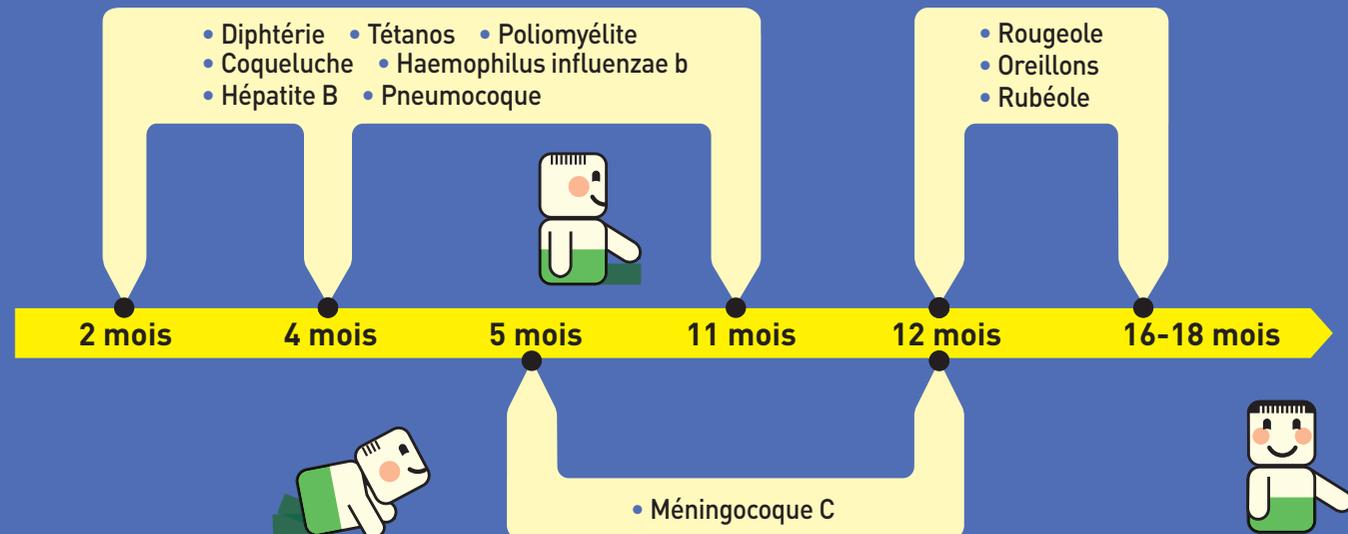
Le carnet sera demandé pour aller chez une nourrice, à la crèche, à l'école ou en colonie.



Quand vacciner les enfants ?

Chaque vaccin se fait à un âge précis et en plusieurs fois. Par exemple le vaccin contre la rougeole se fait à 12 mois et entre 16 et 18 mois.

Il faut 6 rendez-vous chez le médecin entre 0 et 2 ans pour faire tous les vaccins obligatoires.



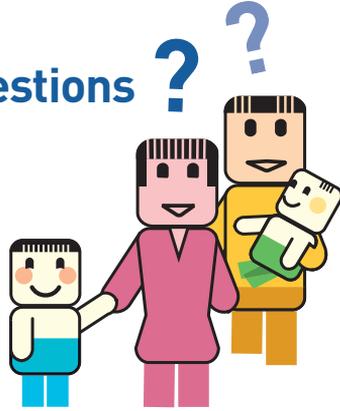
Les vaccins sont-ils remboursés ?

Les vaccins sont remboursés par la sécurité sociale, les mutuelles, la CMU-C ou l'AME.

Dans les PMI et les centres de vaccination, les vaccins peuvent être gratuits.

Vous vous posez des questions ?

Parlez-en à votre médecin, pharmacien, sage-femme, ou à la PMI.



Sites internet :

- inpes.santepubliquefrance.fr/accessible
- vaccination-info-service.fr

